

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 27 MAI 2010 A 19H30**

PRESENTS :

M GABAS / Mme ARSLANIAN / M AZANZA / M GUASCH / M QUINTILLA / Mme GASC / M TOUYAROU / Mme LABARTHE / M LABURTHE / M DECHE / Mme SEMPERE / M DESANGLES / M LABERGERE / M COURREGES / M FALTRAUER / Mme LABAT A / M BOUNET / M COMET / Mme ROLANDO

EXCUSES :

Mme LABARRERE / Mme FOURTEAU-MONTPEZAT / Mme LABAT M / Mme LEJEUNNE / Mme GREGNANIN / Mme OUAHABI / Mme MAGNOUAC / M BENOIT

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION :

Mme LABARRERE / Mme FOURTEAU-MONTPEZAT / Mme LEJEUNNE / Mme GREGNANIN / Mme OUAHABI / Mme MAGNOUAC / M BENOIT

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du 4 mai 2010. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC – ELIMINATION DES DECHETS 2009
 2. CONVENTION AVEC LA MAISON DE RETRAITE – FOURNITURE REPAS FOUILLEURS 2010
 3. POINT ANIMATION JEUNES – CENTRE DE LOISIRS ASSOCIE AU COLLEGE : CONVENTION CAF POUR SUBVENTION D'EQUIPEMENT
 4. AMENAGEMENTS ESPACES PUBLICS : AVENANT N°1 MARCHÉ CREATEURS DU VEGETAL
 5. CONSTRUCTION LOGEMENTS GENDARMERIE
 6. FERIA 2010 – TARIFS
- ⇒ pour ce dernier point, Monsieur le Maire précise qu'un modificatif de la présentation a été envoyé par mail et/ou se trouve dans le sous-main des conseillers n'ayant pas d'adresse mail. Cette modification concerne le prix du pack ombre et du pack soleil et du prix du repas.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

* QUESTIONS DIVERSES

1. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC – ELIMINATION DES DECHETS 2009

Comme le prévoit le décret N° 2000-404 du 11/05/2000, les communes membres d'un Syndicat délégataire d'un service public doivent se prononcer sur le rapport annuel de la structure délégataire.

Vous avez eu copie du rapport établi par le Président du Sictom Ouest auquel la commune d'EAUZE adhère pour l'élimination des déchets.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur ce rapport.

Après discussions sur le fonctionnement du service, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

2. CONVENTION AVEC MAISON DE RETRAITE - FOURNITURES REPAS FOUILLEURS 2010

Dans le cadre des fouilles programmées de 2010, la commune doit fournir les repas aux étudiants et aux chercheurs (pour 2010 environ 30 personnes).

La Maison de Retraite accepte d'accueillir l'équipe de fouilleurs à midi dans ses locaux et de fournir les repas pour le soir, pour un prix de l'ordre de 4 € par repas (les tarifs n'ont pas encore été votés mais ne devraient pas varier pour cette année).

Pour cela, une convention (dont vous avez eu copie) doit intervenir entre la commune et la Maison de Retraite.

Le Conseil Municipal doit se prononcer pour autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

3. POINT ANIMATION JEUNES – CENTRE DE LOISIRS ASSOCIE AU COLLEGE : CONVENTION CAF POUR SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ex-CMPP afin d'y installer un point animation jeunes (PAJ) et un centre de loisirs associé au collège (CLAC), les travaux sont en cours pour une livraison des locaux en juin 2010.

Le PAJ actuel comportait un point informatique avec Internet, mais les ordinateurs en place sont assez anciens et ne sont plus adaptés. Un nouvel équipement a donc été envisagé.

La CAF a été sollicitée et propose une aide à auteur d'environ 17% du coût des équipements, soit 1500 € sur 8500 € de matériel. Pour cela une convention entre la CAF et la commune doit être signée (vous avez eu copie).

Le Conseil Municipal doit émettre un avis et autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

4. AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS – AVENANT N°1 MARCHE LES CREATEURS DU VEGETAL

Le lot n°5 du programme "aménagement des espaces publics" est le lot concernant les plantations. Il a été redéfini après l'appel d'offre, pour prendre en compte le risque de chancre coloré sur les platanes.

Le département du Gers n'est pas encore dans la liste des départements atteints mais certains départements limitrophes figurent sur cette liste. Il a donc été décidé de remplacer les platanes par des tilleuls sur certaines parties du boulevard de ceinture et ainsi introduire une coupure pour limiter la propagation du chancre si les arbres venaient à être atteints.

Le coût des tilleuls taillés en rideaux est supérieur au coût des platanes. Le montant du marché est donc augmenté de 27 890 € HT passant de 139 639 € HT à 167 530 € HT. La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable dans sa séance du 10 mai 2010.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant (dont vous avez eu copie).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

5. CONSTRUCTION LOGEMENTS GENDARMERIE

Dans sa délibération du 03/10/2007, le Conseil Municipal avait adopté l'enveloppe financière affectée à la construction de 7 logements pour les gendarmes d'EAUZE, d'un montant de 1075000 €HT comprenant des honoraires à hauteur de 56940 € HT.

Or, après les sondages géologiques, la mise en place de fondations spécifiques s'est avérée nécessaire, entraînant un surcoût de travaux de 82000 € et une revalorisation des honoraires. Vous trouverez ci-joint un nouvel estimatif de travaux ainsi qu'un avenant pour les honoraires de Messieurs Poublan et Yubero.

La nouvelle enveloppe financière s'élève à 1 113 107 € HT. Cependant, une subvention plus élevée peut être obtenue du Ministère de l'Intérieur pour ces fondations spéciales.

Le Conseil Municipal doit autoriser la signature de l'avenant pour les honoraires des architectes et la nouvelle enveloppe financière.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

6. FERIA 2010 – TARIFS

Depuis le passage en régie en 2009, le conseil doit fixer le prix des places pour les spectacles taurins et autres.

- en ce qui concerne la corrida, il est proposé de reprendre les mêmes prix qu'en 2009, à savoir :

	Ombre Présidence	Ombre	O/S	T1	Soleil T4 Découvert
BARRERA	80	75	65	60	55
C/BARRERA	75	70	60	55	50
DELANTERA 1	65	60	55	50	45
DELANTERA 2	65	60	55	50	45
FILE 1	60	55	50	45	40
FILE 2, 3, 4 (Couvert)	55	50	45	40	30
FILE 5, 6, 7 (Couvert)	50	45	40	35	20
FILE 8 (Couvert)	45	40	35	25	15

- pour la novillada piquée du dimanche matin, il est proposé :
 - BARRERAS NUMÉROTÉES : 25 €
 - C/BARRERAS NUMÉROTÉES - DELANTERAS NUMÉROTÉES : 20 €
 - AUTRES PLACES : 15 €

(GRATUIT pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés)
- un tarif pour les peñas aux conditions suivantes :
 - minimum 10 personnes
 - 1 pack **Soleil** :
 - ☐ 1 corrida S (place à 20 €)
 - ☐ 1 novillada S (place à 15 €)
 - ☐ 1 repas

55 € (au lieu de 58 €)
 - 1 pack **Ombre** :
 - ☐ 1 corrida O (place à 45 €)
 - ☐ 1 novillada O (place à 15 €)
 - ☐ 1 repas

75 € (au lieu de 83 €)
- un tarif V.I.P aux conditions suivantes :
 - 1 petit déjeuner + 1 parking VIP + 1 billet novillada + 1 repas/animations + 1 billet corrida + Tertulia avec apéritif (les billets sont en delantera ombre)

⇒ 105 €
- le prix de vente de l'affiche Corrida à 3 €
- le prix du repas de l'aficion organisé par le Comité d'Animation et des Fêtes sera de 23€
- vente d'espaces publicitaires dans le dépliant (réservation) de la corrida :
 - 1/8 page = 150 €
 - ¼ page = 300 €
 - ½ page = 600 €
 - 1 page = 1200 €

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal est favorable à la majorité. 3 abstentions : Mme OUAHABI, Messieurs DESANGLES et LABERGÈRE.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

1) M LE MAIRE :

Il informe les conseillers de la tenue d'une réunion toutes commissions confondues le 8 juin prochain à 18H au cours de laquelle le Cabinet AVEC présentera le dossier concernant le pôle social et culturel avec notamment la bibliothèque – ludothèque.

Il propose de tenir ensuite un Conseil Municipal où l'engagement du projet pourra être validé.

En effet, le délégué au livre de la DRAC, qui a suivi avec les élus et le Cabinet AVEC l'élaboration du programme, nous a informés que sur 2010 les crédits Etat existent et qu'il n'est sûr de rien quant à leur reconduction en 2011 et les années suivantes. Il faudrait donc déposer le dossier à la DRAC à la session de septembre. Pour déposer ce dossier, il faudrait un avant projet définitif, et pour cela, il faut très rapidement pouvoir lancer la consultation du cabinet d'architecte, d'où la nécessité d'un Conseil Municipal en suivant.

Entre la réunion des commissions à 18H et le Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose de faire servir un buffet.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.

2) M AZANZA :

Il annonce pour le 23 juin 20H30 salle d'Honneur, la tenue d'une réunion de tout le Conseil Municipal avec celui de Montréal du Gers au cours duquel le Cabinet INCA et le prestataire du film promotionnel sur le SIVU présenteront leur travail. Ainsi chaque conseiller aura le même niveau d'information sur l'avancement du pôle archéologique.

La séance est levée à 20H45.